

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU PROFIT DE LA DEFENSE

DENOMINATION	N° SERVITUDE	LOCALISATION	TEXTE DE REFERENCE	GESTIONNAIRE	CONTRAINTES IMPOSEES AU DROIT DE PROPRIETE
Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles	PT2 690 286 05	Faisceau hertzien de Rillieux-la-Pape (69) au Camp de Chambaran (38) grève les communes de Beauvoir de Marc, Bossieu, Royas, Villeneuve de Marc et Viriville.	Décret du 12/07/1990	USID LYON	Zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 200 m. Interdiction sauf autorisation du ministre de la défense de créer des obstacles fixes ou mobiles, dont la partie la plus haute excède les cotes de nivellement sur le parcours du faisceau hertzien.
Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles	PT2 070 293 02	Faisceau hertzien de Saint-Romain-de-Lerps (07) grève la commune de Montfalcon et Viriville.	Décret du 12/07/1990	USID LYON	Limitation en hauteur des constructions sur le parcours du faisceau hertzien (largeur 200 m). Zones secondaires de dégagement de 1000 m autour des centres.
Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles	PT2 380 561 01	Centre radioélectrique du casernement de Chambaran grève la commune de Viriville	Décret du 12/07/1990	USID GRENOBLE	Servitude contre les perturbations électromagnétiques. Une zone primaire de dégagement de 200 m et une zone secondaire de dégagement de 100 m.
Servitudes contre les perturbations électromagnétiques	PT1 380 561 01	Centre radioélectrique du casernement de Chambaran (38), grève les communes de Roybon et Viriville.	Décret du 03/07/1990	USID GRENOBLE	Servitude contre les perturbations électromagnétiques. Zone de garde de 500 m et zone de protection de 1 500 m.
Servitudes aux abords des champs de tir créées en application de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1927	AR6 380 561 01	Terrain de manœuvres et casernement de Chambaran, grève les communes de Lentiol, Saint-Clair-sur-Galaure, Thodure et Viriville.	Approuvé par décision n° 25287/RTSE/EM/DAC T/BIFP du 30/05/05	USID GRENOBLE	Zone dangereuse limitée au terrain militaire (représenté en vert sur le plan). Stationnement et circulation sur les voies de communication interdits pendant les tirs.

SERVICE GESTIONNAIRE DES SERVITUDES :

Unité du Service Infrastructure de la Défense de Grenoble
BP 1216
38023 GRENOBLE CEDEX

SERVICE GESTIONNAIRE DES SERVITUDES :

Unité du Service Infrastructure de la Défense de Lyon
BP 97423
69347 LYON CEDEX 7